

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Samedi 2 juin 1923

La Séance est ouverte à 9 heures sous la Présidence
de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. CLEMENTEL.
PAUL DOUMER. PASQUET. REYNALD. FRANCOIS
SAINT MAUR. PAUL PELISSE. SERRE. MILAN.
ROUSTAN. JEANNENEY. R.G.LEVY. LEBRUN.
SCHRAMECK. BLAIGNAN. DEBIERRE.

+++++

AUDITION DU GOUVERNEMENT

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL est entendu sur les réductions opérées par la Commission au budget de son département. Il fait connaître que s'inspirant des méthodes d'économies qu'il a apprises lorsqu'il faisait partie de la Commission, il accepte la plupart des réductions. Toutefois, il se voit contraint de demander sur les chapitres 12 et 13 un relèvement de 36.500 Frs.

Ces chapitres ont trait à l'Office du Travail. La Commission propose de supprimer ce service en intégrant les 4 enquêteurs du Travail actuellement en fonctions dans le corps des inspecteurs du Travail. Cela n'est pas possible.

AUDITION DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL.- Le Service de l'Inspection du Travail est régi par l'article 103 du Code du travail, et ne sont admissibles à ces fonctions que ceux qui présentent certaines conditions d'âge, de capacité et de compétence. Le concours est rigoureux. Il ne semble pas possible de faire rentrer les enquêteurs dans les agents du Ministère du travail. Les enquêteurs sont surtout des agents d'information qui, dans les conditions actuelles du travail, rendent les plus grands services.

En tout cas, pour vous donner tous apaisements, je prends l'engagement très net de supprimer les quatre enquêteurs du travail par voie d'extinction. Un de ces enquêteurs doit être mis à la retraite cette année, l'autre le sera l'année prochaine. Vous aurez donc complètement satisfaction.

En ce qui concerne la question de la main-d'oeuvre, je dois vous dire qu'un gros effort a été fait par le Ministère du travail. En 1920, nous supprimons 200.000 Frs sur ce chapitre, qui concerne la main d'oeuvre française et étrangère, en 1921, 1.335.000, en 1922 336.000, et les économies que je vous représente aujourd'hui sont de 90.000 Frs. Je vous demande de maintenir le chiffre que je vous ai présenté, sauf certaines réserves que j'ai faites tout à l'heure.

Mais je dois vous faire remarquer que, pour 1920 les dépenses du service de la main-d'oeuvre s'élevaient à ce moment à 4.420.000 Fr., alors que pour 1923, elles n'atteignent plus que 2.744.000 Frs, soit une réduction de 60 % sur l'ensemble des crédits. L'effectif du personnel, qui en

janvier 1920, était de 208 unités, a été ramené, au premier janvier 1923, à 151 personnes. Il m'est absolument impossible, si l'on veut assurer la marche des services, d'aller plus loin dans la voie de la compression. Nous nous préoccupons d'instituer l'Office d'immigration, qui dépendrait du ministère des Affaires Etrangères, et je prends l'engagement, comme je l'ai fait devant la Chambre, de modifier l'Office de la main-d'oeuvre par une réorganisation mieux adaptée aux besoins actuels et dans la limite des crédits qui me seront donnés. J'appliquerai à cette réorganisation les meilleures méthodes, et je pourrai, au besoin, faire les compressions nécessaires. J'ajoute que le service de la main-d'oeuvre nous rend les plus grands services et que, grâce à lui, le chômage a diminué d'une façon considérable. Il est appelé à jouer un rôle de plus en plus important par la suite. Le conseil supérieur de la défense nationale a chargé l'office de la main-d'oeuvre du rôle important qui pourrait lui incomber - en cette matière - en cas de guerre. Il est nécessaire que ce service soit établi par des spécialistes qualifiés.

Je veux faire un effort nouveau. Ne pouvant le faire sur le personnel, je veux bien le faire au chapitre 20 : "Office central de la main-d'oeuvre (matériel)". Vous avez opéré une réduction de 10.000 Frs. J'accepte encore une réduction de 5.000 Frs. Et enfin, sur le service de la main-d'oeuvre étrangère (chapitre 24), j'accepte une réduction de 20.000 Frs. De telle sorte que sur les 195.000 Frs de crédits dont je vous demandais le maintien, je vous apporte encore une réduction de 160.000 Frs, de telle sorte que sur 2.700.000 Frs, que vous supprimez, je vous demande seulement

le maintien de 135.000 Frs, j'ai fait un effort considérable.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous avez transporté vos économies de personnel sur le matériel. Seulement, je voudrais bien obtenir de vous que le matériel étant muet et ne protestant pas maintenant, on ne vienne pas ensuite réclamer pour lui des crédits supplémentaires.

M. LE MINISTRE.- J'en prends l'engagement net.

M. LE PRESIDENT.- Chapitre 6 à 8 . Acceptés.

Chapitre 12.

M. LE MINISTRE.- Je vous demande le crédit de 58.000 francs. C'est pour mes enquêteurs. Je le maintiens.

Au chapitre 13 également.

Chapitres 16 à 19 . Acceptés.

Chapitre 20

M. LE MINISTRE.- J'accepte une diminution de 5.000, c'est à dire 85.000 Frs.

Chapitre 21, j'accepte 20.000 : 160.000 au lieu de 180.000.

Chapitre 22, j'accepte.

M. PASQUET.- Vous reprenez le chiffre de la Chambre ?

M. LE MINISTRE DU TRAVAIL.- Le chiffre de la Chambre était 371, le crédit de la commission était 350. Je vous demande 371.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous avez des fonctionnaires.

M. LE MINISTRE.- De plus en plus, la main-d'oeuvre

étrangère est nécessaire dans nos campagnes. Ce sont actuellement les Tchéco-Slovaques. Nous avons organisé tous nos services....

M. LE PRESIDENT.- Nous en délibérerons.

Chapitre 23

M. LE MINISTRE.- J'accepte 5.000 Frs.

Sur le chapitre 24, le chiffre de la commission est de 250.000 ; j'accepte 20.000 de réduction, soit 280.000 Frs.

Tout est revu. Nous arrivons au chapitre D "Indemnités spéciales aux fonctionnaires dans les régions dévastées" Je vous demande 80.000 Frs, puisque, l'année dernière, la dépense avait été de 98.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faut en finir avec le scandale des indemnités aux fonctionnaires des régions dévastées, il y a, sans doute, encore quelques régions vraiment dévastées, mais les autres sont redevenues aussi belles qu'avant la guerre. Vous donnez des indemnités formidables à des gens qui n'ont plus de mérite à résider là, pas plus que leurs camarades n'en ont dans le reste de la France.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, nous vous remercions, nous ne voulons pas vous retenir plus longtemps.

(M. le Ministre du travail quitte la salle de la Commission).

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

et

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT DE LA MARINE MARCHANDE
sont successivement entendus par la Commission sur les
réductions apportées par celle-ci aux budgets respectifs de
leurs départements.

AUDITION DE M. LE MINISTRE DES
TRAVAUX PUBLICS

M. LE PRESIDENT.- Nous vous remercions, Monsieur le
Ministre, d'avoir bien voulu venir devant la Commission.
Nous espérons que vous voudrez bien vous mettre d'accord
avec elle; vous avez la parole.

M. LE MINISTRE.- Au chapitre premier "Traitement du
ministre et du personnel de l'administration centrale, la
Commission avait proposé une réduction de 53.525 Frs, j'ai
fait connaître à la Commission que je l'acceptais. Depuis,
j'en ai dit un mot à M. le Rapporteur, si nous acceptons
cette réduction, nous allons être gênés pour le paiement
des bonifications pour services militaires.

M. MILAN, Rapporteur Spécial.- Vous avez fait sur ce
chapitre, l'année dernière, une économie de 95.000 Frs,
par des réductions de personnel. D'autre part, en ce qui
concerne les bonifications pour services militaires, nous
n'aurons que six mois à les payer, ce qui représenterait
29.500 Frs. Par conséquent, voulez-vous que nous coupions
en deux ? Je vous rendrais une somme de 20.000 Frs ?

M. LE MINISTRE.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Vous acceptez 33.525 Frs de réduction

M. LE MINISTRE .- Oui.

Chapitre 2.- D'accord pour une réduction de 22.200 Frs "Impressions et publications". La Commission proposait 50.000 de réduction. Vraiment, c'est excessif. Je voudrais continuer à poursuivre l'impression du Potiquet qui est vraiment en retard. C'est le recueil des circulaires.

M. MILAN.- Vous avez eu, l'année dernière, un disponible de 65.000 Frs. On peut, dans ces conditions, supporter une réduction de 50.000 Frs.

Nous ne supprimons rien, pour l'instant, si ce n'est dans le premier chapitre, où je reconnais que j'avais été un peu trop court.

M. LE MINISTRE.- Au chapitre 16, "Personnel des ingénieurs des ponts et chaussées; je voudrais parler en même temps du chapitre 18. Aux ponts et chaussées, la Commission proposait une réduction de 200.000 Frs; je suis d'avis d'entrer dans cette voie, j'accepte une réduction de moitié. Voici exactement la situation. C'est sur ce chapitre que nous avons la possibilité de donner des indemnités spéciales par application de l'article 2 d'un décret, aux ingénieurs et inspecteurs généraux à titre d'allocations pour grands travaux.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que nous avons de grandes difficultés à garder nos ingénieurs des ponts en particulier les meilleurs, ceux qui ont les plus grands services. Un décret nous permet de leur donner des indemnités allant jusqu'à 10.000 Frs. Ce chiffre est loin,

d'ailleurs, de ceux qui ont été atteints. Quand on leur donne trois ou quatre mille francs....

UN MEMBRE.- Six mille.

M. LE MINISTRE.- C'est le maximum.

Je propose 100.000 Frs.

M. MILAN.- Vous avez, sur ce chapitre, fait une compression de personnel assez importante, 12 postes, d'ingénieurs, ce qui représente une économie de 204.000 Frs. D'autre part, vous faites une économie de 80.000 et quelques francs par application de l'article 4 du décret du 18 décembre 1906. En totalité, vous faites une économie de 289 mille francs sur l'année dernière, et cela se répercute, sur le budget de cette année, par 10.000 Frs. Vous trouvez moyen d'absorber ces économies en relevant brusquement toutes les indemnités que permet de donner le décret.

On voit là une espèce de stratagème employé par vous pour arriver à une augmentation indirecte des traitements.

L'année dernière, le Sénat et la Chambre, à tort, puisque la Commission des finances a combattu ce relèvement, ont relevé l'échelle des traitements des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Il est arrivé que ces traitements ont fini par chevaucher sur l'échelon supérieur, de sorte que des ingénieurs des travaux publics de l'Etat sont actuellement plus payés que des ingénieurs ordinaires.

Vous avez dit : "Je fais une économie de près de 300.000 Frs; et, comme j'ai un décret qui me permet de porter les indemnités de 4.000 à 10.000, j'avais rétablir l'équilibre entre les échelons." Ce n'est pas douteux, c'est votre intention.

Il vaut mieux le dire franchement et nous demander l'argent nécessaire pour faire ce relèvement. Je reconnais, en effet, que les ingénieurs ne sont pas suffisamment payés, mais c'est la méthode que je critique.

M. LE MINISTRE.- Je voudrais arriver à me mettre d'accord avec M. Milan sur un principe : je voudrais arriver à faire des compressions de personnel, c'est-à-dire à réduire le nombre des fonctionnaires, mais je voudrais en même temps qu'une partie de l'économie réalisée, au moins la moitié, soit affectée en quelque sorte à améliorer la situation d'hommes qui, ayant à faire face à plus de travail, peuvent évidemment mériter un traitement supérieur.

Je voudrais me mettre d'accord sur un point. Je reconnais très volontiers que la presque totalité de l'économie a été appliquée à un relèvement de traitements; je voudrais qu'au moins on m'en laisse la moitié. Je demande un relèvement de 100.000 Frs sur votre diminution.

M. MILAN.- Nous examinerons cela.

Permettez-moi de vous faire un petit reproche. L'année dernière, lorsqu'on a demandé, en séance, un relèvement de traitement, vous auriez dû vous y opposer. Toutes les fois qu'on agit ainsi en séance, c'est du mauvais travail. Les relèvements de traitements ne peuvent pas être dûs à l'initiative parlementaire, ils doivent provenir de l'initiative gouvernementale. Par conséquent, il fallait avoir un plan unique, il fallait pour tous vos agents, faire un relèvement de l'échelle, et non pas prendre des gens situés au milieu de l'échelle, parce que vous les amenez à toucher ceux d'en dessus.

M. JEANNENEY.- La situation est si paradoxale que tel ingénieur en chef, qui ne sort pas du cadre des ponts et chaussées, va prendre sa retraite à un taux inférieur à celui qu'il aurait eu s'il était resté simple ingénieur ancien conducteur.

M. MILAN.- Tout ceci souligne ce que j'avais dit à la tribune du Sénat.

M. LE PRESIDENT.- Si le Gouvernement s'était opposé au relèvement de ces traitements au milieu de l'échelle, il n'y aurait pas ce décalage.

M. LE MINISTRE.- J'entre dans la voie que vous m'avez indiquée. J'accepte la moitié.

Chapitre 17. J'accepte.

"Personnel des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. Réduction proposée par la Commission des finances, 50.500 Frs. J'étais d'avis de ne pas l'accepter, mais j'accepterai la moitié. J'accepte 25.250 Frs."

M. MILAN.- L'année dernière, vous avez eu (chiffre arrêté au 31 mars 1923) un disponible de 27.000 Frs. Il n'est pas possible que vous demandiez maintenant 50.000 Frs de relèvement.

M. LE MINISTRE.- J'accepte en tous cas la moitié.

Chapitre 19.- J'accepte la réduction de 9.900 Frs.

Chapitre 20.- J'accepte la réduction.

Chapitre 22.- Traitements. Ici la Commission des finances propose une réduction de 486.450 Frs. Sur ce chiffre j'accepte 186.450 Frs. Je demande un relèvement de 300.000 francs.

M. MILAN.- Cela m'étonne. L'année dernière, vous avez eu un disponible de 944.000 Frs. Je sais bien que vous m'avez expliqué qu'il y avait eu des vacances en quantité.

M. LE MINISTRE.- En effet, cet excédent s'est expliqué par le nombre important de vacances par suite de mises à la retraite, de congés, de mises en disponibilité. Ces vacances ont porté, à un moment donné, sur plus de 100 postes. Il y a eu des réclamations nombreuses de la part des ingénieurs et aussi de la part des membres du parlement qui se sont plaints de ne pas avoir de personnel dans leurs départements. Beaucoup de ces vacances se sont comblées et elles vont l'être en totalité au cours de 1923.

M. MILAN.- Vous pourriez faire une économie sensible si vous remplaciez beaucoup d'ingénieurs par des adjoints techniques. Vous en avez 59 dans les subdivisions; vous pourriez en mettre un plus grand nombre.

M. LE MINISTRE.- C'est ce qui vient d'être décidé par un décret que j'ai fait pendre en Conseil d'Etat, en ce qui concerne les services fusionnés.

M. MILAN.- Dans ces conditions, vous n'auriez peut-être pas besoin de la somme de 300.000 Frs.

M. LE MINISTRE.- Chapitres 23 et 24, j'accepte la réduction.

Chapitre 26, la Commission des finances avait fait une réduction de 1.000.000. J'avais d'abord accepté 500.000 Frs. Je fais encore un pas, je me contenterai d'un rétablissement de crédit de 250.000 Frs. J'accepte donc une réduction de 750.000 Frs.

M. MILAN.- Je vous ferai remarquer que ce chapitre paie 500 fonctionnaires de moins que l'année dernière.

M. LE MINISTRE.- Je vous ai d'ailleurs donné une petite note très complète pour préciser qu'en réalité, il faudrait, pour comparer avec l'année dernière, fusionner ce chapitre avec le chapitre des dames employées des ponts-et-chaussées. Nous arrivons à une économie de 900.000 Frs en prenant les deux chapitres.

M. MILAN.- Les deux chapitres étaient fusionnés autrefois. C'est le personnel lui-même qui a demandé la séparation: c'était une question d'amour-propre surtout.

M. LE MINISTRE.- Je me permets d'insister sur ce point que la dotation que j'accepte pour l'ensemble des deux chapitres sera inférieure de 900.000 Frs à la dotation de 1922.

M. MILAN.- Si vous réorganisez maintenant le corps des adjoints techniques, le chapitre 29 n'a plus sa raison d'être

M. MAHIEU, Directeur.- Il y en a une partie.

M. MILAN.- Mais vous proposez de les comprendre dans un seul chapitre ?

LE DIRECTEUR.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Par conséquent, vous acceptez la réduction à concurrence de 750.000 Frs.

M. LE MINISTRE.- Je l'accepte.

Chapitre 27. J'accepte la réduction.

M. MILAN.- Comment se fait-il, puisque l'échelle des

traitements n'a pas été relevée, que votre crédit soit supérieur à celui de l'année dernière ? C'est que vous avez augmenté votre personnel ?

M. LE MINISTRE.- En 1923, les adjoints-techniques et les dames employées font l'objet de deux chapitres séparés. En 1922, le chapitre unique comportait 14.526.950 Frs. La dotation acceptée cette année par la Chambre pour les deux chapitres est de -14.399.725 Frs. La dotation acceptée aujourd'hui pour l'ensemble des deux chapitres est actuellement de 13.630.000 Frs. soit une diminution de près de 900. mille francs sur la dotation primitive. Je le répète, il faudrait prendre le total des deux chapitres. J'accepte une réduction de 900.000 Frs, par rapport à 1922, sur le total des deux chapitres.

Vous aviez raison, d'ailleurs, de dire qu'il ne faut pas profiter du fait qu'on a séparé les deux chapitres....

M. LEPRESIDENT.- Ce qui fait 750.000 Frs sur le chapitre 26 et 150.000 Frs sur le chapitre 28.

M. MILAN.- Et non pas 200.000 comme vous demandez.

M. LE MINISTRE.- Chapitres 29 et 32, j'accepte.

Chapitre 33, Personnel de la navigation intérieure. Ici, vous me demandez 600.000 Frs ; c'est gros, sur 10 millions 600.000. Je veux bien accepter 300.000 Frs.

M. MILAN.- D'abord, vous n'avez pas fait de compression de personnel. Il me semble que sur 2.020 agents, vous pourriez peut-être comprimer un peu.- 2° Je trouve dans vos comptes une disponibilité de 771.000 Frs. Je vous ai donc réduit 600.000 Frs, parce que, d'abord, vous avez un très gros

disponible, qui dépasse cettessomme, et aussi parce que vous n'avez fait sur vos 2.020 agents, aucune compression de personnel. Vous pourriez, sans nuire en rien à la bonne marche du service, faire une compression d'une centaine.

M. LE MINISTRE.- Ils ne sont pas bien payés.

Le montant des dépenses engagées pour 1922 était de 10.252.000 Frs, soit, en chiffres ronds, en tenant compte des dépenses engagées sur exercices clos, 10.300.000 Frs. La Chambre a voté 10.600.000 Frs. J'accepte 300.000 de réduction c'est-à-dire le retour au chiffre de l'année dernière et je me permets d'insister sur ce point que parmi ces agents, il y a encore des vacances à combler et surtout que ce sont là des emplois réservés.

M. LE DIRECTEUR.- Nous ne pouvons les mettre qu'au fur et à mesure que la Guerre nous les donne.

M. MILAN.- Quel est votre chiffre maximum budgétaire ? Actuellement vous en avez 1989. Avez-vous atteint le maximum où êtes-vous en-dessous ?

M. LE DIRECTEUR.- Nousdevons être à 50 ou 100 près du maximum. Nous essayons bien de supprimer des postes, mais c'est difficile parce qu'il y a les écluses et qu'il faut bien laisserles gens dessus. Nous supprimons des gardes de navigation, mais pour les éclusiers, ce n'est pas possible. Nous sommes trèsgênés avec eux parce que la Guerre nous les donne par petits paquets, au fur et à mesure qu'ils sont inscrits, et nous sommes obligés de les prendre à ce moment.

M. LE MINISTRE.- J'accepte 300.000 Frs.

M. LE PRESIDENT.- 400.000 Frs.

M. LE MINISTRE.- J'accepte 400.000 Frs.

Chapitre 37. J'accepte.

"Personnel des inspecteurs adjoints de contrôle de l'Etat." J'accepte.

Chapitre 40. J'accepte 60.000

Chapitre 41. J'accepte 10.000 Frs.

Chapitre 46. "Frais généraux et frais de bureau du service des ponts et chaussées, 238.465. Je voudrais bien accepter, mais le relèvement des loyers des bureaux, comme je l'ai indiqué à M. Milan, m'empêche de le faire.

M. MILAN.- Ces histoires de loyers, on nous les ressert tous les ans. Il faudrait tout de même s'arrêter à un moment donné! L'année dernière, vous avez déjà demandé 180.000 Frs pour les loyers. Cette année-ci vous demandez encore une nouvelle augmentation, et l'année prochaine vous en demanderez une aussi.

M. LE DIRECTEUR.- C'est probable. Tous nos baux n'arrivent pas à échéance en même temps.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous pouvez trouver facilement 150.000 Frs sur les frais de tournées.

M. LE MINISTRE.- Voulez-vous la moitié ?

M. MILAN.- Vous avez 333.000 Frs de disponibles.

M. LE DIRECTEUR.- Parce que nous serrons la vie très fort.

M. LE MINISTRE.- Chapitre 47.- J'accepte 38.000.

"Frais généraux du service des contrôles et de surveillance des chemins de fer" : 165.100. J'accepte la moitié. J'accepte 90.000 Frs.

M. MILAN.- A ce sujet, au chapitre 49, il y a peut-être eu une erreur entre nous. Je vois dans l'état qui m'a été donné qu'une réduction de 165.100 a été décidée. Je n'en ai pas fait état dans mon rapport.

M. LE PRESIDENT.- C'est une erreur.

M. LE MINISTRE.- J'accepte, 90.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il s'agit de l'affaire du loyer de la rue Blaise Desgoffes.

M. MILAN.- Monsieur le Ministre, n'y a-t-il pas une loi qui a décidé que toutes les administrations qui logeaient en ville devraient rentrer dans leurs locaux de l'administration centrale ?

M. LE MINISTRE.- La loi ne visait pas les locaux loués antérieurement à la guerre. Les agents ont toujours eu leurs bureaux au dehors, et on a opéré la concentration dans un immeuble unique de tous les bureaux occupant des appartements loués dans divers arrondissements de Paris.

J'accepte jusqu'au chapitre 73.

Chapitre 74.- C'est la grosse réduction. Mes services proposent d'accepter 1 million. J'irai plus loin, j'accepterai 2 millions.

M. MILAN.- Qu'allez vous faire de cet argent, puisque l'année dernière vous ne l'avez pas dépensé ?

M. LE MINISTRE.- Nos routes ne sont pas en bon état .

M. MILAN.- Ce crédit sert moins aux cylindrages qu'aux voitures de tourisme.

M. LE DIRECTEUR.- Mais non !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous pourriez ne garder que 500.000 Frs.

M. LE MINISTRE.- Vous savez dans quel état sont nos routes ?

M. LE DIRECTEUR.- Nous avons 500 cylindres en règle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Coupons la poire en deux 750.000 ?

M. MILAN.- Je propose une somme supérieure à celle de l'année dernière.

M. LE PRESIDENT.- 2.250.000 Frs?

M. LE MINISTRE.- Oui.

Chapitre 31. J'accepte 400.000 Frs.

M. MILAN.- Je crois que vous vouliez faire une proposition en ce qui concerne le chapitre des ponts.

M. LE MINISTRE.- Je voudrais demander une réduction de crédit sur le chapitre 70, à titre indicatif.

Le pont de Vienne, sur le Rhône, est dans un état absolument effrayant. J'ai entendu le rapport des inspecteurs généraux. Je suis encore plus pessimiste qu'eux. La sécurité publique est nettement engagée. Nous ne pouvons pas attendre l'année prochaine. J'ai un rapport ab-

solument formel.

Il faut ~~XXXX~~ mettre les travaux en adjudication le plus vite possible.

Il faudra , sur le chapitre 70, une augmentation de crédit de 800.000 Frs. Aussi je vous demande une réduction indicative.

M. MILAN.- Etes-vous obligé d'avoir tout le crédit cette année même ?

M. LE MINISTRE.- Il faut 600.000 Frs cette année-ci.

M. MILAN.- Alors il vaut mieux ne pas nous demander 800 mille francs.

M. LE MINISTRE.- D'autre part, j'ai eu hier un très mauvais son de cloche pour le pont du Teil.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas le droit d'augmenter les crédits. Votons la diminution indicative.

M. MILAN.- Mais cela nous reviendra toujours.

M. LE MINISTRE.- Il y a aussi un troisième pont suspendu sur le Rhône qui est également dans un état effrayant : on est forcé d'y avoir maintenant un service permanent pour y contrôler le poids des véhicules qui passent dessus.

M. MILAN.- Vous nous aviez présenté un programme de construction ou de réfection de ponts. Ne pouvez-vous pas substituer les travaux d'un pont aux travaux d'un autre.

M. LE MINISTRE.- Tout est engagé.

Je demande une réduction de 100 Frs à titre indicatif.

M. MILAN.- Nous en délibérerons.

M. LE PRESIDENT.- Et maintenant, pour les chemins de fer ?

M. LE MINISTRE.- Nous sommes complètement d'accord, sur les forces hydrauliques aussi.

M. JEANNENEY.- Pour les chemins de fer de l'Etat, il y a deux chapitres.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous voulez parler de la réduction indicative sur les charbons.

M. LE PRESIDENT.- Chapitre premier ?

M. LE MINISTRE.- Nous sommes d'accord.

Chapitre 3, sans observation.

Chapitre 5, il s'agit d'une réduction de 500.000 Frs
J'accepte la moitié.

M. JEANNENEY.- Il est juste de dire que des compressions très importantes ont été faites. Mais il y en a d'autres à faire. Je n'ai fait qu'un sondage : dans une gare, j'ai demandé quel était l'effectif, et d'autre part, quel était le nombre des voyageurs et le tonnage des marchandises. Ces derniers indices sont en décroissance par rapport à 1913 et le personnel s'est augmenté.

On me dit qu'on projette des modifications.....

M. LE MINISTRE.- Je me permets d'insister sur un point. Je vous affirme que j'aurais accepté vos réductions en temps normal; mais en ce moment, je suis forcé de ne pas trop réduire. J'ai réduit de plus de 85.000 unités

le personnel des chemins de fer français depuis dix-huit mois, car je suis forcé de ralentir, à cause de la Ruhr, qui m'a pris du personnel et qui peut m'en prendre d'autre.

J'accepte donc la moitié de la réduction.

Pour le chapitre 6, il s'agit des dépenses autres que celles du personnel. Nous avons là l'augmentation des matières premières. Je crains bien de ne pouvoir accepter votre réduction, parce que je ne suis pas maître des prix.

M. JEANNENEY.- Pour les matières premières, le mouvement des gares communes, jecrois que nous aurions des mécomptes.

M. LE MINISTRE.- Chapitre 7.- C'est le seul sur lequel j'aurai à faire une observation, j'accepte tout le reste. Pour ce chapitre - c'est pour le personnel - il y a un million. Je vous demanderai, comme pour l'autre chapitre, Monsieur le Rapporteur Général, de vouloir bien réduire de moitié, toujours pour la même raison.

M. LE SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.- Permettez! il y a

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Secrétaire général, nous ne pouvons pas faire tout à la fois. Je vous en prie.

M. LE PRESIDENT.- Chapitre 9.

M. LE MINISTRE.- Accepté.

Chapitre 22, accepté.

Maintenant, je demanderai une réduction sur le chapitre 8, il y aura un relèvement de crédit à demander du fait de l'augmentation du prix des charbons. J'ai donné tous

les renseignements à M. le Rapporteur.

Je demande une réduction indicative, de manière à revenir avec une augmentation de crédits pour le charbon.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez accepté la moitié pour le chapitre 7, et également pour le chapitre 6. Par conséquent, vous acceptez 750.000 Frs. ?

M. LE MINISTRE.- Parfaitement, si je ne peux accepter tout, c'est à cause de la Ruhr.

M. JEANNENEY, RAPPORTEUR SPECIAL.- Sur le chapitre 12bis ?

M. LE SECRETAIRE GENERAL .- Est-ce que cela peut se mettre avec le chapitre 12 ?

M. JEANNENEY.- Non, nous ne pouvons pas.

M. LE MINISTRE.- Nous arrivons à la loi de finances. J'ai envoyé hier, 1er juin, une lettre au sujet de la suppression du Secrétariat général, à M. le Président de la Commission des Finances.

M. LE PRESIDENT.- Nous délibérerons sur cette question
Passons aux chemins de fer d'Alsace-Lorraine. Nous
avons également opéré un certain nombre de réductions.

M. LE MINISTRE.- Qui est-ce qui a le rapport ?

M. LE PRESIDENT.- C'est M. ROY.

M. LE MINISTRE.- Voulez-vous me permettre de voir
M. Roy ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est une question importan-
te. Il y a la question du transfert au budget des dépen-
ses recouvrables.

On m'annonce des lettres que nous n'avons jamais reçues,
ni M. le Président ni moi-même, celle du 23 février, par e-
xemple.

M. LE MINISTRE.- Hier soir, j'ai signé une lettre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Hier soir, mais je parle
d'une lettre du 23 février. Nos dossiers sont fort bien te-
nus, je fais enregistrer toutes les lettres qui arrivent
de tous les ministères. Il ne peut par conséquent y avoir
de lettre perdue, surtout quand elle se présente en deux
exemplaires.

C'est une question très importante.

M. LE PRESIDENT.- C'est un incident.

M. LE RAPPORTEUR.- "Incident", comme dit le Journal
Officiel.

M. LE MINISTRE.- En ce qui concerne l'Alsace-Lorraine

je pourrais peut-être demander à être entendu ultérieurement par la Commission des finances.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Très volontiers, mais c'est une question assez grave, parce qu'il y a 50 millions qui peuvent être transférés au budget des dépenses recouvrables ou rester au budget général. Pour mon équilibre, cela présente un certain intérêt. Il faut savoir si les Allemands doivent ou non payer pour des chemins de fer livrés en mauvais état ; c'est stipulé au Traité de Versailles. Sur cette question, je ne peux prendre un engagement quelconque.

M. LE MINISTRE.- A cet égard, aucun doute : ceci doit être mis à la charge de l'Allemagne.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Alors, nous sommes d'accord je retire toutes mes observations. On m'avait dit que non, qu'au contraire vous vous refusiez à cela.

M. LE MINISTRE.- Vous verrez ma lettre d'hier.

Si vous aviez besoin de renseignements complémentaires je n'ai pas besoin de dire que je suis à la disposition de la Commission.

M. JEANNENEY.- Pourrais-je profiter de la présence M. le Ministre pour lui rappeler qu'il y a en souffrance un projet sur les émissions du réseau du Nord?... Pourrions nous prendre jour pour la semaine prochaine ?

M. LE MINISTRE.- Il y a une autre question sur laquelle je voudrais être entendu, avec mon collaborateur M. Paul Laffont, c'est la question Poulle. A la fin de la semaine prochaine, je serai à la disposition de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu vous rendre à notre convocation (M^r le Ministre quitte la salle des séances de la Commission).

AUDITION DE M. RIO

SOUS SECRETAIRE D'ETAT DE LA MARINE MARCHANDE

M. LE PRESIDENT.- Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu répondre à notre appel. Vous allez nous donner des explications sur les chapitres que la Commission des finances a cru devoir réduire, j'espère que nous nous mettrons d'accord sur la plupart de ces suppressions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Sur toutes !

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je vous remercie à mon tour d'avoir bien voulu me prier de venir devant la Commission. Je voudrais vous dire quelques mots sur la façon dont j'ai constitué mon budget cette année. Je me rappelle encore de la lettre que m'avait adressée M. Doumer, sous le cabinet précédent, et avant d'envoyer mon budget au ministère des finances, je l'ai renvoyé six fois aux services, opérant des réductions moi-même. Comme je vous l'ai dit autrefois, il est parfois difficile de forcer les services à accepter des réductions.

J'ai accepté presque sans récriminer les compressions de la Chambre des Députés.

Vous m'avez demandé sur les dépenses ordinaires une réduction de 17.032.669 Frs, et sur les dépenses extraordinaires une dépense de 5.311.800 Frs, soit au total 22.344.469 Frs.

Je crois pouvoir accepter, sans nuire à la bonne marche des services, sur les dépenses ordinaires, une réduction de 5.705.000 Frs, et sur les dépenses extraordinaires une réduction de 2.775.000 Frs. Au total : 8.367.309 Frs. La réduction totale serait de 13.977.000 Frs.

M. LE PRESIDENT.- Vous acceptez une réduction de ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Près de 4 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. C'est conforme à votre lettre du 4 mai d'ailleurs.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je voudrais vous donner un autre renseignement : je suis obligé de vous demander des augmentations sur les chapitres 24, 27 et 34. Voulez-vous que j'examine tout de suite ces augmentations ?

M. LE PRESIDENT.- Non.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Ces augmentations s'élèvent à -3.585.000 Frs. La réduction totale, en tenant compte de ces augmentations, serait d'environ 10 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pour l'avenir, lorsque la Chambre aura statué. Pour l'instant, vous nous abandonnez néanmoins 14 millions.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- 13.977.160 Frs

Je passe aux chapitres.

Chapitre 2, j'accepte.

Chapitre 3, je demande le maintien des 17.500 que vous m'avez réduits. Nous avons ouvert l'Ecole des administrateurs maritimes de Nantes : il n'est pas possible

de lancer dans les quartiers ces jeunes gens, qui n'ont qu'une instruction théorique, sans leur montrer ce qu'est l'organisme des ports. Nous sommes obligés de leur faire faire un voyage d'études à la sortie de l'Ecole. C'est absolument indispensable.

M. DOUMER.- Cependant, ils sont à côté de Nantes !

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- A Nantes, cette étude ne peut être complète. Je suis décidé, Messieurs, à ne vous demander que les crédits dont j'ai absolument besoin.

M. LE PRESIDENT.- Vous ne pouvez pas abandonner une partie des crédits de ce chapitre ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Non, surtout pas ceux de ce voyage d'école.

M. LE PRESIDENT.- Vous accepteriez 8.000 ?

M. LE SPIS SECRETAORE D'ETAT.- Non, Monsieur le Président, je ne peux pas le faire. Je demande le maintien.

Sur le chapitre 4, j'abandonne les 10.960 Frs.

Au chapitre 10, je suis dans l'obligation de vous demander le maintien de la somme votée par la Chambre, parce que le corps des syndics des gens de mer est extrêmement intéressant, et depuis trois ans, et bien avant mon arrivée, on leur a fait des promesses que l'on n'a pu réaliser, parce que l'on ne donne pas les crédits nécessaires, on leur a promis des augmentations de traitement, des nominations.

M. LE PRESIDENT.- Qui leur a promis ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Ce n'est certes pas la Commission des finances ; ce sont les gouvernements qui se

sont succédés. Je suis sûr que je trouverai ici - je vois M. Pasquet qui sourit - des Sénateurs qui ont été pressants à leur endroit, en séance publique. Au moment de la discussion à la Chambre, q'a été la même chose. On demande de façon si pressante que l'on accepte.

Il y a même eu des engagements formels pris devant les commissions du Sénat avant moi par M. de Kerdonkuff, directeur de la Marine Marchande.

M. SERRE, Rapporteur Spécial.- Il y a un disponible énorme : 75.387 Frs. Nous avons tablé sur ce disponible dans la Commission. On pourrait tout de même supprimer quelque chose.

M. DOUMER.- Qu'est-ce que 21.000 Frs sur 2.400.000 Fr ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je ne pourrais pas faire la réforme que j'ai promise aux syndicats. Vous me dites qu'il y a un disponible sur 1922 ?

M. SERRE.- Oui. Le chiffre est fourni par le contrôle des dépenses engagées au 31 mars.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je ne vois pas ce détail au dossier. Je suis bien obligé de m'en rapporter aux notes que m'ont remises les services.

M. SERRE.- Je m'en rapporte aux notes que j'ai prises j'ai noté "annulation possible de 50.000 Frs".

Voici les deux raisons qui m'ont fait proposer cette diminution : la première, c'est le disponible dont j'ai parlé, et la seconde, c'est que je croyais qu'on pouvait arriver à faire de la compression entre les douaniers,

les gardes maritimes, etc.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Chaque fois que nous avons pu faire cette concentration, nous l'avons faite, nous remplaçons très souvent des gardes maritimes par des officiers de port.

M. PASQUET.- Puisque vous avez un disponible, ne pouvez-vous pas faire les améliorations dont vous parliez sur les disponibilités mêmes ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je serai très instruit de la question lorsque le budget viendra en séance publique et je pourrai vous donner le renseignement à ce moment-là.

Actuellement nous avons suffisamment pour faire marcher les services, mais il y a là de vieux fonctionnaires qui sont dans le même grade depuis de longues années. On a créé un grade de syndic principal, avec un certain effectif; on ne peut pas faire les promotions promises si nous n'avons pas les crédits:

Sous cette réserve, si vous croyez qu'avec ce qui nous reste, je puis faire ma réforme, j'étudierai la question. Ce sont des fonctionnaires très humbles et très intéressants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous vous demandions dans le rapport précédent de comprimer ces dépenses des ports : il y a les douanes, les gardes maritimes, les syndics des gens de mer, les agents de gardiennage. Tous ceux qui ont vécu dans les petits ports savent ce qui se passe ; on voit sortir des gabarres pour ne rien faire. Vous être très aimable, mais très tenace, comme un bon Breton. Il faut

que vous fassiez l'unification des services, vous nous dites : " Il y a des personnalités qui viennent me demander des augmentations." J'ai dit hier : "Les services publics de l'Etat ne sont pas des services d'assistance publique ni d'assistance électorale. S'il y a des personnalités qui vous demandent de les transformer ainsi, il faut les dénoncer devant le pays, parce qu'elles ruineront le parlementarisme. Je suis disposé à prendre l'offensive. Il est inadmissible que l'on transforme peu à peu la France en une espèce d'asile publique de soviet.

M. PASQUET.- N'exagérons rien : ceux qui vont dans les ministères demander ce qu'ils ne doivent pas demander, qu'on les dénonce, c'est bien. Mais je prétends en effet, être allé chez M. Rio, et avoir le droit d'y aller. J'y retournerai demain s'il le faut, parce que j'aurai à défendre de petits fonctionnaires à qui on ne donne pas la satisfaction qu'ils devraient avoir, et auxquels le Gouvernement a fait des promesses qu'il doit tenir.

M. SCHRAMECK.- Le Gouvernement n'a pas le droit de faire des promesses de ce genre.

M. PASQUET_- Il ne doit pas les faire, mais quand il les fait, il doit les tenir. Il n'y a rien de plus démoralisant, pour un fonctionnaire, que de constater.....

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas la question. Je vous en prie, n'allons pas plus loin.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il n'y aurait plus dérégime alors.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Voulez-vous me permettre de répondre au reproche amical que vient de me faire M. le Rapporteur Général ? Les syndics - il faut les mettre à part, parmi les fonctionnaires des ports - qui ne sont pas chargés exclusivement de la surveillance, sont des agents de l'inscription maritime dans les ports. Ils sont chargés dans ces petits ports qui sont des sous-quartiers de l'inscription maritime, du contrôle de la navigation des inscrits maritimes. On ne peut donc pas les remplacer par un agent des douanes du port.

Sur le second point, l'unification, j'ai fait une grande oeuvre.....

M. SCHRAMECK.- On vous élèvera une statue .(sourires)

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Vous parliez tout à l'heure d'intérêt électoral ! Dans mon département, dont les côtes se développent sur 250 kilomètres, le golfe du Morbihan est un repaire de fraudeurs de pêche. C'est là qu'opèrent les sinagots, qui sont très durs à traiter. J'ai organisé là la surveillance des douanes, j'ai supprimé les gardes maritimes pour mettre des douaniers à la place, et vous ne sauriez croire quels ennuis cela m'a créés.

En ce qui concerne les promesses du gouvernement, vous savez qu'elles ne sont jamais faites d'une manière absolue. Chaque fois qu'on répond à un collègue, à la Chambre ou au Sénat, on dit : "J'essaierai." Mais, ici, je sais que des promesses ont été faites par mes prédécesseurs. J'ai simplement indiqué, au cours de la discussion, que des engagements avaient été pris et que je m'efforcerais de les réaliser.

Je vous demande simplement 21.000 Frs sur 2 millions !

M. LE PRESIDENT.- M. le Rapporteur spécial a fait observer que vous aviez un disponible.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Voulez-vous que je téléphone cet après-midi à M. Serre sur cette question ?

M. LE PRESIDENT.- C'est cela; vous maintenez votre demande sous cette réserve.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Chapitre 13, j'accepte la réduction.

Chapitre 16 : 50.000 Frs. Je vous demande de bien vouloir les laisser. Je ne peux pas les supprimer. Il y a la question du sauvetage en Gironde. J'ai absolument besoin de cette somme pour continuer à l'organiser.

M. SERRE.- Le remorqueur Cyclone qui est à la disposition de la Chambre de commerce, sert non seulement au sauvetage, mais pour d'autres services de la Chambre de commerce. Alors, la différence, somme toute, ce n'est pas à l'Etat que nous la demandons, c'est à la Chambre de commerce de Bordeaux.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Nous avons fixé le pourcentage des dépenses.

M. SERRE.- Nous sommes en train de faire d'autres sacrifices pour la Chambre de commerce de Bordeaux. Nous venons de voter 15 millions pour elle. Elle peut bien prendre ces 50.000 Frs à sa charge.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- C'est une concession

d'outillage à la Chambre de commerce; en concédant l'outillage nous avons fixé la répartition des dépenses: la Chambre de commerce en paie une partie, le Conseil général une autre, le pilotage une autre, l'Etat la quatrième.

Ce sont d'ailleurs des crédits estimatifs. Supposez par exemple que le Cyclone fasse plusieurs sauvetages dans l'année ; le crédit tombe. Et même là encore - je l'ai signalé à la tribune de la Chambre - si M. le Ministre des finances avait voulu me permettre de faire une organisation indépendante, le Cyclone, aurait gagné 500.000 Frs l'année dernière, parce qu'il a eu la chance de faire un sauvetage.

M. SERRE.- Quelle subvention donnez-vous à la Chambre de commerce pour assurer le service du sauvetage ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Elle est variable. Il y a environ 150.000 Frs. Mais dans ce chapitre figure une autre dépense : c'est la surveillance des glaces dans l'Atlantique nord. C'est une conséquence de la convention de Londres, et avec la hausse de la livre sterling, nous ne pouvons pas fixer à priori la somme exacte que nous aurons à dépenser : si la livre baisse, j'aurai des disponibilités si elle monte, je serai obligé de vous demander des crédits.

M. SCHRAMECK.- Qu'est ce que vous payez en livres ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- La surveillance des glaces, il y a là une dépense générale qu'on répartit entre les nations intéressées.

Je demande le maintien du crédit.

Sur les chapitres 17,19,20 et 23, j'accepte les réductions de la Commission.

Sur le chapitre 31, le Sénat me proposait une réduction de 12 millions. Il s'agit de l'exploitation des services maritimes postaux. Je demande le rétablissement de 4.417.000 Frs.

M. SCHRAMECK.- C'est pour la Corse ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Non.

M. SCHRAMECK.- Ah ! c'est l'affaire des Messageries maritimes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous avons sauté le chapitre 24.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Les chapitres 24 et 27 il me semble que M. le Président m'a demandé tout à l'heure de commencer par les réductions. Ici, il s'agit d'augmentations. Sur ces chapitres, je demande une réduction de 1.000 Frs pour obtenir une augmentation de la Chambre.

M. SCHRAMECK.- Une réduction de 100 Frs suffira.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- De cinquante centimes ; cela suffira, pourvu que le crédit soit diminué.

Le crédit du chapitre 31 est encore

.....

Le crédit du chapitre 31 est encore un crédit estimatif. J'ai maintenant les chiffres des dépenses de 1922.

M. SERRE.- En 1922, vous avez demandé 40 millions.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Et j'avais accepté une réduction de 8 millions.

M. SERRE.- Mais pour 1923, vous avez demandé 45 millions.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Oui, d'abord, nous avons étendu les services des Messageries maritimes. Il y a des facteurs qui ont joué, notamment la hausse du charbon.

M. SERRE.- Oui, mais, dans votre livre belu, tantôt vous diminuez vos demandes parce que le charbon a diminué, tantôt vous les augmentez parce qu'il a augmenté. Dans ces conditions, il est difficile pour un rapporteur de se rendre compte de la situation.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- M. Le Rapporteur, les chiffres que je porte dans les colonnes de mon budget ne peuvent être qu'estimatifs. Nous n'avons les comptes des compagnies contractuelles que quatre ou cinq mois après l'exercice clos. Je ne peux faire que des suppositions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- A ce point de vue, notre théorie est très nette : le contribuable n'est pas chargé de payer les estimations approximatives des administrations. Si chaque administration se met à faire des estimations approximatives majorées, le résultat sera que

vous demanderez aux contribuables 23 milliards au lieu de 21 et qu'il faut ensuite se lancer dans des discussions de carnets de coupons, de tombolas ou d'impôt de deux décimes qui affolent le pays.

Je voudrais bien que M. Rio se pénétre decela, parce qu'il a beaucoup d'estimations et d'approximations dans son budget. Nous voulons que les administrations prévoient le Minimum et non pas le Maximum, que la Chambre n'ait pas à discuter sur un budget majoré, mais plutôt sur un budget minéré, de façon qu'on ne se lance pas dans des théories fiscales absolument inutiles.

Pour en revenir au chapitre en question, il y a là une affaire d'achats de paquebots entre compagnies contractuelles....

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Pas là-dedans, ou du moins indirectement.

M. SERRE.- Vous avez, comme crédit disponible sur 1922 : 19.154.000 Frs. Quand j'ai proposé 12 millions il m'a semblé que j'étais raisonnable.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Depuis le dépôt du budget, nous avons eu des précisions; je ne sais pas si le commissaire du gouvernement vous les a apportées. Nous ne savons pas ce que nous aurons à dépenser.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous demande pardon, c'est bien au chapitre 31 que vient ~~à~~ l'affaire des paquebots.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je réponds à votre intervention : si je demande des crédits supérieurs à la dépense réelle, je ne dépense pas cet argent-là.

M. SCHRAMECK....

M. SCHRAMECK.- Oui, mais le contribuable le paie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande pardon, M. le Sous-Secrétaire d'Etat. Pour équilibrer le budget, nous n'avons que les impôts. Si vous évaluez vos dépenses à un chiffre supérieur aux besoins, on élèvera les impôts inutilement.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je répondrai tout d'abord que j'estime au-dessous, au minimum..

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cependant, vous avez fait beaucoup de réductions sur vos compagnies contractuelles.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Si j'estime au-dessous des dépenses nécessaires, je n'ai pas les crédits pour payer lorsqu'on m'envoie les factures contrôlées. Comme il faut que les compagnies contractuelles paient leurs fournisseurs, il y a des intérêts moratoires qui viennent s'ajouter aux sommes à payer.

M. PASQUET.- Au premier juin, on doit connaître les résultats de l'exploitation de la compagnie contractuelle pour 1922. Vous devez pouvoir nous les donner.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Nous les avons.

La réduction que nous avons acceptée l'année dernière, 8 millions, était trop élevée. Le crédit nécessaire pour solder le déficit de 1922 ne peut être inférieur à 32 millions.

Ce chiffre est en effet celui qui résulte des écritures comptables de la compagnie et il n'y a pas à supposer qu'elles puissent subir une modification importante après examen par la commission compétente.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- On nous avait demandé 40 millions. Par conséquent vous voyez bien que vous faites des prévisions excessives : vous avez dû les ramener de 40 à 32, vous avez donc fait une estimation de 8 millions trop forte.

Je me permets de répéter ce que disait M. LE PRESIDENT. Nous ne sommes pas chargés de lever des impôts sur le contribuable uniquement parce que l'on fait des prévisions trop élevées dans les administrations. C'est une vérité que nous désirons faire bien entrer dans le cerveau des administrations, parce que nous en avons assez de faire des budgets de 23 milliards, qui obligent à créer des impôts supplémentaires, quand le contribuable ne devrait payer que 21 milliards.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Si je n'étais pas sûr que j'aurai besoin de vous demander cet argent plus tard ! si je n'avais pas de déficit à solder !

Le commissaire du Gouvernement vient de me dire qu'il faudra 32 millions. Ce n'est pas le chiffre officiel, puisque les comptes de la Compagnie contractuelle des Messageries maritimes n'ont pas encore été contrôlés par mes services financiers; il ne deviendra officiel qu'après ce contrôle.

M. SCHRAMECK.- Ce sera plutôt inférieur. Ils ne se sont pas trompés à leur détriment, vous pouvez être tranquille !

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Ce sont des chiffres comptables, qui ne peuvent être comprimés.

M. SERRE.....

M. SERRE.- Estimez-vous que, pour l'Etat, les opérations de 1923 seront semblables à celles de 1922, ou meilleures, ou pires? C'est une question d'estimation. Cinq mois sont passés, on peut avoir une indication. Je ne l'ai pas, mais il me semble tout de même qu'au fur et à mesure que nous allons, la situation de la compagnie devrait être plus favorable qu'en 1922, de sorte qu'il y aurait une raison pour vous demander cette année-ci une diminution de crédits supérieurs.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je ne peux pas faire de prévisions exactes. Je ne peux faire que des prévisions approximatives.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je prends acte de ce que vous venez de dire.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- La compagnie des Messageries maritimes a fait un premier emprunt de 100 millions dont l'annuité va venir s'ajouter aux frais de son exploitation.

M. SCHRAMECK.- A quoi doivent servir ces 100 millions ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- A la liquidation de certaines questions résultant de la guerre, relatives à des bateaux qui avaient été passés à l'Etat, à des constructions de bateaux pour remplacer des bateaux torpillés. Il fallait 80 millions pour ajuster tout cela, et une vingtaine de millions pour achat de navires, et aussi pour l'achat de certains navires de la flotte d'Etat.

Puis un emprunt a été autorisé à la fin de 1922, pour seconclure en avril et mars, en vue d'un programme de.....

de construction et d'achat de navires. Sur ces 200 millions, il y aura environ 150 millions dépensés pour la construction de cinq navires : 2 sont construits à la Ciotat, 1 est en construction à Bordeaux, 1 quatrième à Saint-Nazaire est mis en construction, et 1 cinquième, pour la flotte de la Méditerranée. Or sera mis en construction avant la fin de l'année.

Enfin, une certaine somme servait à acheter 3 paquebots qui seront acquis incessamment des Chargeurs réunis.

Je continue.

Cet emprunt de 300 millions - je crois que l'annuité ressort à peu près à 7 %, va grever évidemment de 21 millions déjà le service des annuités.

Les bateaux que l'on a achetés vont permettre d'organiser les lignes un peu plus solidement, un peu plus commercialement, et de ce côté-là, j'espère que nous aurons des profits qui viendront diminuer cette annuité de 21 millions portée au compte d'exploitation des Messageries maritimes. Mais ce ne sont là que des prévisions.

Il est à remarquer tout de même que les lignes s'améliorent. Ainsi, malgré la perte certaine subie par la Société des services contractuels des Messageries maritimes sur les lignes de la Méditerranée, du fait de l'application du décret du 5 septembre 1922 - ses bateaux ont été immobilisés dans les ports plus de six semaines, et chaque fois qu'il y a une grève, un peu après les passagers désertent pendant quelque temps les lignes de navigation qu'ils emploient habituellement - en 1921, nous avons eu 9 millions de bénéfices sur les lignes de Méditerranée - Or, les autres lignes, celles de Madagascar

et d'Australie.....

ne peuvent, d'ici longtemps, être rémunératrices, mais j'espère que la ligne du Tonkin, lorsqu'elle sera bien équipée, nous permettra d'avoir des bénéfices.

La Compagnie des Chargeurs réunis, avec les bateaux qu'elle exploite, qui ne sont pas aussi bien que ceux que nous allons acheter, réalise des bénéfices, encore à l'heure actuelle. Lorsque ces bateaux seront acquis, ils pourront, en offrant un confort raisonnable, transporter plus de marchandises que les bateaux du type Messageries maritimes. Il y aura là une source de profits, mais je ne sais pas dans quelle mesure la charge des 21 millions d'annuités sera diminuée par l'exploitation rationnelle des lignes commerciales.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Notre devoir est de vous demander des explications sur le prix de ces bateaux.

A la Chambre des Députés, M. Masson a posé les questions suivantes : Est-il exact que la Société des Chargeurs Réunis vende à la Société contractuelle trois de ses navires, en construction, pour le prix de 60 millions prix très supérieur à leur valeur réelle ?

Comme finalement c'est l'Etat qui paie, vous voyez l'intérêt de la question.

2° Quel est le montant de l'estimation des navires, d'après le service technique de la marine marchande et le cours du fret à l'heure présente ?

3° Si ces navires, établis pour une autre compagnie, correspondent aux besoins de la Société contractuelle, sont pourvus des derniers perfectionnements, etc.

4° Si l'achat de ces navires ne correspond pas à une combinaison bancaire destinée à opérer le sauvetage de la Compagnie...

de la Compagnie des Chargeurs Réunis aux dépens de l'Etat

5° Si l'Etat, qui doit supporter en fin de compte le déficit, ne va pas être lésé par cet achat ?

J'ai pris, en votre nom, le soin d'écrire une série de lettres à M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT, à partir du 21 avril jusqu'à maintenant, dans lesquelles j'ai demandé des précisions et surtout l'avis du commissaire du gouvernement.

Il se passe là un trafic entre les Messageries Maritimes et les Chargeurs Réunis; ne nous faisons pas d'illusions, c'est le contribuable qui paie.

On a mis près de la C^{ie} contractuelle un commissaire du Gouvernement : il doit avoir un avis, et il a dû renseigner le sous Secrétaire d'Etat. Voilà comment, pour une commission parlementaire qui ne veut pas empiéter sur l'exécutif, mais dont le devoir est de contrôle effectif, peut se poser la question. Nous n'apportons dans cette affaire que l'esprit le plus patriotique et le plus impartial. Encore faut-il que nous sachions si l'Etat ne va pas payer les frais d'une combinaison, et en outre si les bateaux dont il s'agit correspondent bien au trafic des lignes auxquelles on les destine.

M. SCHRAMECK.- Le Ministre aurait pu vous proposer de prendre connaissance des procès-verbaux des conseils d'administration qui sont, paraît-il, tout à fait instructifs.

Je pose la question de savoir s'il est exact que, dans une de ces réunions, au moment où le marché a été proposé sur ces bases, M. Lebon, ancien président des Messageries maritimes, ait dit que le chiffre auquel se concluait.....

concluait ce marché était de beaucoup supérieur à la valeur de ces bateaux, mais qu'au moins les contrats avec certaines compagnies serviront à quelque chose, puisque cela permettra de sauver, le cas échéant d'autres compagnies que les Messageries maritimes, avec lesquelles l'Etat a traité.

Et ce n'est pas seulement en matière d'achat de bateaux. J'ai des témoignages de gens dont on ne peut contester la capacité, la compétence en ces matières, et qui m'écrivent : Ces bateaux valent 45 millions, pas un sou de plus, et encore, nous nous demandons, nous qui connaissons le fonctionnement de toutes les lignes, d'ils sont aptes à faire le service particulier des lignes auxquelles on les destine, car ils étaient construits pour effectuer les services de l'Amérique du Sud, et nullement pour le service de l'Océan indien, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Au surplus, sur ces bateaux, pourra-t-on employer le mazout ? C'est totalement impossible, et j'ai l'indication, dans les chiffres que les armateurs nous donnent, des prix qu'il faudra payer en plus pour les transformer d'une façon à ce que la mazout puisse y être utilisé. Cela ferait un million et plus par bateau, si tant est que la transformation puisse se faire.

Par conséquent, 45 millions au lieu de 60, et je ~~suis~~ suis fixé par certains parlementaires qui appartiennent aux conseils d'administration. On va traiter à 61 Ce sont des grands chefs de l'armement français qui m'ont renseigné.

Il est invraisemblable que le contribuable soit appelé à payer une telle différence pour sauver, en même

temps.....

temps qu'une société avec laquelle nous n'avons pas de convention, les banques qui, après avoir gagné jusque là de l'argent en faisant des affaires avec cette société, ont peut-être été imprudentes en lui consentant des avances, dont elles entendent maintenant se rattrapper sur le contribuable français.

Nous sommes ici pour défendre le contribuable. Je surveille, avec l'espoir que nous n'arriverons jamais aux 100 millions limite, l'exécution de la convention;

Mais il y a autre chose : est-il vrai qu'on ait fait un contrat avec certaine entreprise dont les Messageries maritimes et toutes les autres compagnies ont besoin à Marseille ? Je poserai cette question et quelques autres à M. le Sous-Secrétaire d'Etat. Je suis fixé d'avance. Pour certaines, il répondra : "Tout va très bien" ; pour d'autres, il aura à cela plus de peine, par exemple, pour les approvisionnements de charbon ou pour les services de manutention, il y a eu des contrats ? et de quelle durée ? Les contrats qui, si j'en juge par les bruits qui me sont parvenus à l'oreille à l'occasion de marchandages faits par diverses sociétés, valent tellement cher dans le portefeuille de ceux qui les ont, qu'on cherche à les vendre pour plusieurs millions d'un coup !

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je voudrais que vous précisiez ce dernier point; c'est beaucoup trop vague.

M. SCHRAMECK.- Pour combien de temps avez-vous fait les marchés de manutention de Marseille ?

M. LE SOUS SECRETAIRE...

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- La durée de la convention est de sept ans.

M. SCHRAMECK.- Pourquoi pour sept ans, et sans appel à la concurrence ? Si bien que la compagnie qui a traité essaie en ce moment de faire une autre affaire en disant : "Les seuls marchés que j'ai avec l'Etat pour les messageries valent X millions."

Est-ce que vous croyez que nous allons laisser continuer à exploiter le contribuable de cette façon là ? Je ne l'admets pas, je le publierai ! Je me suis opposé au vote de la convention, j'étais le seul (dénégations). Et comment peut-on faire sans concurrence des marchés de telle importance ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Cette discussion ne doit pas avoir lieu ici, elle doit avoir lieu à la tribune. Au point de vue technique, je vais vous répondre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ici, à la Commission, nous avons été cinq, nous sommes restés en séance cinq à protester contre le contrat des Messageries maritimes.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je ne puis pas répondre à brûle pourpoint sur ces questions.

M. SCHRAMECK.- Que vous connaissez aussi bien que moi.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Peut-être pas.

M. SCHRAMECK.- Je vous pose une autre question, pour le moment où l'affaire reviendra devant le Sénat. Est-ce que, dans la convention que vous avez signée entre ces bénéficiaires et la société, vous avez prévu - ce qui eût été élémentaire pour qu'on n'en trafique pas ensuite - que le
jour.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mon cher Ministre, nous discutons en ce moment le chapitre 31. Nous demandons une réduction de 4.417.000 Frs.

M. SERRE.- C'est le litige.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous ai fait remarquer que c'était bien dans ce chapitre 31 que se trouvait comprise la question de l'achat des trois bateaux. Ce que j'ai dit était parfaitement exact, et je tiens à le souligner. Ceci étant donné, nous avons entrepris la discussion de l'achat des trois paquebots et nous avons fait remarquer qu'elle était très onéreuse pour l'Etat. Nous voulons insister beaucoup sur ce point. Je voudrais faire remarquer à M. Schrameck que lorsque j'ai demandé, par écrit, à plusieurs reprises, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des renseignements sur cette affaire et l'avis du commissaire du gouvernement, je n'ai pas reçu les extraits des procès-verbaux des séances du conseil d'administration dont vous parlez. Seulement, je me suis procuré comme j'ai pu certains documents, notamment la Cote Desfossés, et j'y vois que le Président des Chargeurs Réunis a conclu qu'il y aurait un bénéfice, qu'on pourrait distribuer un dividende ;

"Aussi le Conseil a-t-il l'espoir de ne pas avoir à utiliser l'autorisation qui lui a été consentie d'émettre encore 50 millions d'obligations. Cet espoir s'appuie sur les perspectives meilleures ouvertes à l'armement, sur celles d'indemnités supplémentaires à encaisser pour dommages subis pendant la guerre, mais aussi et surtout sur l'heureuse issue des tractations engagées avec la Compagnie des Messageries maritimes, qui permet-

traient.....

traient aux Chargeurs Réunis de se défaire de trois de leurs unités neuves et de trouver là la totalité des sommes qui leur seront nécessaires pendant les mois à venir. En ~~résumé~~ résumé, les perspectives de l'affaire semblent encourageantes, etc.

Par conséquent, voilà une compagnie quibase son salut et sa prospérité sur les moyens de se défaire de trois unités neuves. Evidemment, elle ne s'endéfait pas à perte.

Suit le rapport du Conseil d'administration.

Tout cela est de nature à nous inquiéter, monsieur le Ministre, et c'est pour cela que je vous avais écrit cette longue correspondance, qui n'a été agréable ni pour vous ni pour moi, mais qu'il fallait bien échanger pour défendre le droit des commissions parlementaires.

Nous estimons que la tractation est onéreuse et nous demandons une réduction. Voilà la raison pour laquelle M. SERRE et moi nous demandons qu'on revienne à 28 millions, d'autant que si l'on prend le chapitre lui-même, on constate que l'an dernier, il y avait un disponible de 19 millions, et que le contrôleur des dépenses engagées semble dire que ce disponible pourrait être maintenu.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- La Commission des finances fera ce qu'elle voudra; je lui ai dit qu'il ne m'était pas possible d'accepter cette réduction, puisque j'avais les chiffres officiels des dépenses de 1922, et qu'il me fallait cette somme pour payer la Compagnie des services contractuels des Messageries maritimes. Si je n'avais pas cette somme à ma disposition, il faudrait ajouter.....

au déficit les intérêts moratoires.

M. SERRE.- On vous a donné 40 millions pour effectuer ces paiements en 1922. Ici, c'est un crédit prévisionnel que nous votons pour 1923.

M. L E. SOUS SECRETARIAT D'ETAT.- Avec ce crédit de 40 millions, je ne paie que les dépenses de 1922. Les 8 millions tombent, je ne les ai plus. Je vous demande des crédits pour 1923.

M. SERRE.- Pour 1923, nous estimons qu'étant donné la situation des compagnies, nous aurons au moins le chiffre de l'an dernier, mais 2° comme l'opération qui va être faite sur le dos de l'Etat par la vente des bateaux des chargeurs réunis à la Société contractuelle, nous ne voulons pas entrer dans ce détail, ni épouser cet argent, si je puis dire, et c'est pour ne pas avoir cet excédent que nous vous demandons une réduction de 4 millions, pour bien vous prouver que si l'on avait surveillé de plus près la transaction qui va se faire entre les deux Compagnies, nous aurions pu obtenir ces 4 millions.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Ce n'est pas la peine que je vous donne des explications ici. Je demanderai le rétablissement du crédit...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je voudrais pourtant vous poser une question. Vous avez dit tout à l'heure que si vous aviez décidé d'acheter pour 63 millions des paquebots qu'un grand nombre d'experts pensent ne valoir que 45 millions, c'était sous votre responsabilité personnelle et ensuite, sous celle des Ministres, du Conseil

des.....

Ministres. Cette affaire est donc venue devant le Gouvernement entier?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je vous dirai tout je n'ai rien à cacher, je travaille dans une maison de verre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous aussi.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Les gens qui fixent les prix des bateaux, à l'heure actuelle, sont bien audacieux. Qu'est-ce que le prix d'un bateau? Est-ce le prix d'achat, est-ce le prix de construction, est-ce le prix d'estimation? On ne sait. Si vous voulez, dans cette affaire, connaître le prix de revient, je le sais; c'est 76 millions.

Si vous vous reportez à la liquidation de la flotte d'Etat et aux différents bateaux que nous avons vendus aux différents consortiums, le prix de ces bateaux oscillait entre 17 et 20 millions.

Si vous voulez au contraire le prix de construction actuel, nous avons des données très précises. Nous commandons un bateau en ce moment, il nous sera livré dans trois ans; nous savons, au moment où nous passons le contrat, quel sera le prix de revient du bateau, à condition que ni la main-d'oeuvre ni les matières premières ne varient. Nous venons de passer des contrats avec les Chantiers de Saint-Nazaire, avec les Chantiers de la Gironde. Nous ne parlons pas de la Provençale de la Ciotat, puisque cette compagnie travaille en régie. Si nous prenons le type de ces bateaux, qu'on peut comparer au type des Chargeurs réunis, à l'heure actuelle, leur prix...

de commande oscillerait entre 18 et 19 millions par bateau, 54 à 57 millions pour les trois. Mais vous n'auriez ces bateaux que dans trois ans. Voilà les estimations que je peux donner.

En ce moment, nous avons un bateau belge, qui a été construit en Angleterre, qui a été vendu au Lloyd belge, qui n'a pas pu le payer en entier, et nous avons eu là une occasion unique d'avoir un bateau à bon compte, parce que le constructeur ne nous demande que le prix qui lui est dû encore, en dehors des paiements qu'il a reçus. Si nous achetons ce bateau, le Pays de Waes, il ressortira à 14 ou 15 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Est-ce qu'il est équipé au mazout ?

M. LE SOUS ~~XXXXXXXXXX~~ SECRETAIRE D'ETAT.- Je ne pourrais pas vous donner ce détail.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est un détail formidable. La question du prix du charbon et du prix du mazout, si c'est un détail capital.

M. SCHRAMECK.- En ce moment, le mazout coûte plus cher.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Les techniciens ne sont pas encore tous d'accord sur l'avantage qu'on a à employer le mazout sur certaines lignes. Pour les lignes d'Extrême-Orient, notamment, ils ne sont pas d'accord pour déclarer que le meilleur mode chauffage, c'est le chauffage au mazout.

La compagnie des Chargeurs réunis avait établi, évidemment, un programme de construction effréné.

M. SCHRAMECK.- Mégalomane, dont nous payons les frais.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Non. On ne peut pas dire que cette compagnie ne sait pas exploiter des navires, parce qu'avant la guerre, elle marchait sans subvention de l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Elle nous a coûté 1 milliard depuis une trentaine d'années.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Pas les Chargeurs Réunis ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les Messageries maritimes.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT .- Je parle des Chargeurs réunis. Je suis encore à la question du mazout Or, les Chargeurs Réunis, qui ont fait construire des bateaux spécialement pour les lignes de Chine, ne les ont pas mis au mazout, et le Directeur, M. Breton, est d'avis que si le mazout a du bon, le charbon est préférable pour certaines lignes.

Je passe.

Pourquoi les Messageries maritimes se sont-elles mises en rapport avec les Chargeurs pour l'achat de ces bateaux ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL .- Vous en étiez au bateau belge.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Non. Mais j'avais oublié de vous dire que la Pays de Waas est un bateau de onze.....

de onze ans, qui vient d'être transformé.

Pourquoi les Messageries maritimes se sont-elles mises en rapport avec les Chargeurs ? Les Chargeurs nous demandaient depuis deux ans qu'on appliquât complètement la convention qui prévoit pour les lignes de Chine un départ tous les 14 jours. J'ai refusé nettement; je refuserai tant que je ne saurai pas quelles sont les possibilités d'exploitation des lignes de Chine et surtout tant que la première ligne ne sera pas nettement rémunératrice.

Ils avaient l'intention d'organiser ces deux services avec les trois bateaux dont il est question.

La ligne d'Extrême-Orient était bien organisée. La ligne de Chine l'était avec de vieux bateaux qu'il a fallu en distraire pour les envoyer sur Madagascar, et nous n'avons équipé la ligne de Chine qu'à l'aide de bateaux affrétés que nous avons empruntés à la flotte russe et qui s'appellent le Afr (?), le Jebbalet (?) et l'Odessa. Vous les connaissez, ces bateaux ?

M. SCHRAMECK.- Ils sont très bons.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Ils ne le sont pas. Le service est largement défectueux. La compagnie des Messageries maritimes nous a demandé de mettre en construction des bateaux pour organiser ce service de Chine d'une manière normale. Elle nous a dit : "Il y a les trois bateaux des Chargeurs qui pourraient faire ce service, et qui nous permettraient d'avoir des services réguliers, et surtout de ne pas démolir notre ligne d'Extrême-Orient comme conséquence de la mauvaise organisation.....

nisation de notre ligne de Chine". En effet, comme les bateaux de la ligne de Chine ne permettaient pas de faire des escales régulières à Haï-Phong, pendant quelque temps; nous avons dû détourner le courrier d'Extrême-Orient, qui faisait une escale à Haï-Phong, cela lui occasionnait un retard de trois ou quatre jours et tous les passagers et tout le beau fret prenaient la Pen. Or, ou la Nishen Kaisha, une compagnie japonaise fort bien équipée.

J'ai dit aux Messageries d'étudier l'affaire, et alors, faisant jouer la convention, je leur disais : "Je ne vous donnerai mon autorisation d'acheter que lorsque j'aurai tous les éléments de la question". Il y a eu des commissions techniques nommées, l'affaire a été étudiée pendant de longs mois : l'estimation des bateaux a été faite entre 18 et 19 millions.

La Compagnie des Messageries maritimes a saisi le Conseil d'administration une première fois de l'achat de ces bateaux. Une lettre que j'ai écrite au Président du Conseil d'administration a empêché que l'affaire fût abordée. J'ai eu une nouvelle conversation avec les intéressés. Les Chargeurs demandaient 23 millions par bateau. Le Président du Conseil d'administration m'a dit que probablement, à 21, on traiterait. Je lui ai répondu d'examiner la question à son point de vue à lui, et que je me réservais de l'examiner à mon point de vue à moi.

Le Conseil d'administration des Messageries maritimes a décidé d'acheter à 21 millions, sauf réserve de mon approbation. J'ai alors présenté l'affaire au Conseil des Ministres, mais d'une manière objective

et purement....

technique. Je ne suis pas entré dans des considérations d'exploitation de lignes, d'intérêt colonial quelconque. J'ai dit simplement :

"Nous avons des lignes déficitaires, mal organisées nous pouvons avoir des bateaux avant trois ans; nous avons l'occasion d'acheter des bateaux qui valent 19 millions; on nous en demande 21 ; voulez-vous marcher ? "

Je ne considérais pas l'affaire comme excellent au point de vue de l'exploitation technique , mais tout de même, ces bateaux, qu'on paierait 2 millions de plus que ceux que l'on pourrait commander maintenant, on les aurait tout de suite; car il est impossible de trouver des bateaux de ce tonnage sur le marché : le Pays de Waes est une exception.

Ces bateaux, nous pouvons les exploiter tout de suite, il n'y a pas d'aléas. Si nous commandons des bateaux, nous ne savons pas si la main d'oeuvre et les matières premières augmenteront ou non, d'ici deux ans. L'affaire, au point de vue technique, se soutient. Je crois qu'il y a avantage à acheter maintenant un bateau de 18 millions, même si on le paie 2 millions de plus parce qu'on a là une certitude

Et c'est alors que le facteur colonial est entré en jeu. M. Sarraut a développé longuement devant le Conseil de cabinet la situation de nos lignes de navigation en Chine, la concurrence formidable que nous faisaient les compagnies étrangères, la nécessité où nous étions de détourner nos bateaux de la ligne d'Extrême-Orient pour desservir Haï-Phong ; il parla aussi des lignes étrangères cabotant sur les côtes de l'Indo-Chine....

Chine et ruinant complètement notre compagnie. Il a, suivant son habitude, été très éloquent. Il a apporté - et il apportera ici, parce que je ne peux pas prendre la responsabilité de cette politique coloniale que je ne connais pas - des arguments d'une telle force que le Conseil de cabinet m'a demandé de réunir une commission, au point de vue technique.

Cette commission a décidé qu'étant donné les arguments du ministre des colonies, d'une part, et d'autre part la certitude de l'opération devant l'incertitude des événements à venir dans le domaine des constructions navales, la somme de 21 millions, quoiqu'élevée, n'est pas excessive, et que le gouvernement pouvait traiter. J'ai soumis l'affaire au Conseil, qui l'a approuvée et j'ai donné l'autorisation d'achat de ces bateaux.

M. SERRE.- Je prends vos conclusions telles qu'elles sont. Vous dites que l'affaire présente un grand avantage au point de vue colonial ?

Alors, je conclus : acceptez d'avoir quatre millions de moins de subvention, puisque vous allez trouver dans l'affaire un avantage pour l'exploitation de ces bateaux !

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT .- Si vous posez la question comme cela, je ne puis que vous dire "amen". Je m'explique : ce sont des crédits estimatifs; je serai obligé de revenir devant vous.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous verrons. Ce n'est pas la peine de demander au contribuable un effort de crédits supplémentaires.

M. LE SOUS SECRETAIRE.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT. Il y aura des intérêts moratoires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Mais non.

M. Albert Sarraut, dites-vous, a développé avec beaucoup d'éloquence le point de vue colonial. Est-ce qu'il a dit que l'Indo-Chine, plus riche que la France, paierait une partie de la subvention ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Il y a six mois que j'ai posé la question aux Colonies. Je leur ai dit : "Ee vous fais des services spéciaux; nous vous avons créé des lignes bien organisées, quelle est la somme que vous pouvez nous apporter ? " J'ai entretenu de cette question M. le Gouverneur général Marlin, qui m'a promis de me donner une réponse.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. Albert Sarraut se place sur le terrain colonial. Mais il entôle - passez-moi l'expression - le contribuable français, et lui fait payer 6 millions de trop. L'Indo-Chine s'est enrichie pendant la guerre; elle bénéficie de l'amélioration que nous lui apportons, va-t-elle en prendre sa part ? Pourquoi ne pas demander cela au budget de l'Indo-Chine?

M. SCHRAMECK.- Nous en avons parlé, et j'avais eu l'occasion de demander des renseignements là-dessus...

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- La question est posée. Après les explications que nous avons échangées, j'accepte la réduction. Je renonce au rétablissement que je demandais.

M. SCHRAMECK.- Cela nous a donné du mal, mais enfin

nous.....

nous avons gagné 4 millions.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous remercions, M, le Ministre.

"Subvention au service maritime de New-York".

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- J'accepte la réduction, Chapitre 32, J'accepte.

M. LE PRESIDENT.- Chapitre 35, réservé.

M. SERRE. - C'était réservé pour un décompte plus exact. Nous avons établi le chiffre de la Caisse des Invalides . C'est 63.223.289 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le crédit voté par la Chambre est de 69.702.629 Frs.

Le crédit accordé est de 67.225.289 Frs.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Chapitre 38. J'accepte la réduction.

Chapitre 39. Je demande le maintien du chiffre de la Chambre. Vous m'avez réduit de 100.000 Frs. Ce sont des travaux d'intérêt national que ces travaux des ports maritimes. Nous avons pour près d'un milliard de travaux prévus pour les 25 ans qui viennent, pour la part de l'Etat. Nous avons en outre à l'étude près d'un milliard de travaux nouveaux ; ces travaux sont presque acceptés, et la part de l'Etat arrivera à environ 300.000.000 Frs. Pour les trente prochaines années, nous avons donc en perspective 1.300.000.000 Frs de travaux. L'annuité devrait être en conséquence de 84 millions.

M. SCHRAMECK.- 100.000 Frs, cela ne vaut pas que vous discutiez .

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- C'est une question de principe.

M. SERRE.- Je ferai remarquer qu'aux observations du chapitre 39, l'administration fait état d'une augmentation des matières de consommation et du charbon, et qu'au chapitre 40, cette même administration fait état de la baisse du charbon et des huiles !

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je prends la question de beaucoup plus haut. Ces travaux sont d'intérêt national. Si nous voulons que nos ports puissent recevoir nos navires et ceux de l'étranger, il faut faire et les travaux d'entretien et les travaux neufs.

Si nous voulons réaliser en trente ans le programme tracé, il faudrait une annuité de 84 millions pour les ports maritimes. Nous n'en avons que 36. Ce n'est pas contre la réduction de 100.000 Frs que je proteste, c'est pour le principe ! Nous vous demandons 100.000 Frs sur un chapitre absolument indispensable.

M. SCHRAMECK.- Si cette réduction de 100.000 Frs pouvait être considérée par le Ministère comme l'indication, de la part du Parlement, qu'il ne faut pas gaspiller l'argent dans un trop grand nombre de ports, mais qu'il faut faire un effort très sérieux sur un nombre restreint de points, elle aurait un résultat important, et c'est à ce titre que je souhaiterais que vous l'acceptassiez.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- J'ai déjà dit à la tribune du Sénat, - mais écoutez-moi encore - que j'étais partisan de la suppression d'une quantité de petits ports qui ne servent à rien. Le lendemain, dans la presse de mon département, j'étais cloué au pilori !

M. SCHRAMECK.- Qu'est-ce que cela peut faire ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je n'y tiens pas plus que cela : il y a des élections l'année prochaine, je tiendrais à pouvoir remenir (sourires) et quand je propose une chose d'intérêt national, je voudrais tout de même bien que ceux qui m'y poussent ne viennent pas par derrière me combattre. Je ne parle pas de vous Monsieur Schrameck mais de mes chers collègues du Morbihan.

M. LE PRESIDENT.- Alors, vous avez accepté la réduction.

Chapitre 41.

M. SERRE.- Je suis en train d'étudier le dossier du port de la Pallice, pour lequel vous demandez 90 millions sans compter les travaux du 3^e groupe qui ne sont pas encore chiffrés. Je ne vois pas pourquoi nous maintenons 1 million dans ce budget, puisque dans quelques jours, nous allons être appelés à statuer sur un ensemble de 90 millions.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je suis sans défense vis-à-vis de vous : j'apporte des raisons que je crois péremptoires, et vous me désarmez par votre sourire. Je vais vous laisser ma chemise bientôt !

M. LE PRESIDENT.- Accepté !

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Chapitre 43. C'est une question d'intérêt national et de sécurité publique Hausse du charbon de la Ruhr, hausse du ciment.

M. SERRE.- On a perçu dans différents pays, une taxe de feux. Ne pourrions-nous pas ici, en France, sans fixer la taxe au niveau de la taxe anglaise, établir une taxe qui viendrait pour partie en compensation des grands sacrifices que nous faisons ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- On fait l'étude comparative. Mais n'empêchez pas de fonctionner, tout de même !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- 100.000 Frs, c'est peu.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Tant que la question de sécurité ne joue pas, je cède sur toute la ligne, mais ici je demande le maintien. Je répète que l'étude de la taxe est en cours.

Chapitre 44. J'ai accepté à mon grand regret, la mort dans l'âme.

Passons au budget extraordinaire.- Chapitre B, "Service des constructions navales. Je demande le maintien, la Commission de la Chambre a rétabli le crédit, parce que je lui ai donné des raisons péremptoires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Voilà trois ans que je bataille avec vous pour cela. Vous le Ministre qui a été nommé pour liquider ce service d'Etat. Vous vous y êtes engagé, et vous faites là ~~un service perpétuel~~ une espèce d'académie perpétuelle des constructions navales au Sous Se-

crétariat d'Etat de la marine marchande. C'est contradictoire !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- Je vous assure que vos reproches me sont très pénibles; ils sont même cruels, car cela équivaut à nier ce que j'ai fait, à l'occasion de fautes que je n'ai pas commises, car il est évident que je n'ai pas commandé ces bateaux charbonniers.

Je suis devant un état de fait que je n'ai pas créé. Il y a des bateaux qui ont été commandés en 1919, alors que je ne pensais même pas à aborder la politique. Ce programme je l'ai reçu de mes prédécesseurs, il faut que je l'assure.

Je serai obligé de licencier mon service des constructions navales si vous ne me donnez pas ces crédits.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Avec un ingénieur, vous vous en tireriez.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Je suis obligé d'avoir un service de constructions navales rien que pour étudier les questions qui ressortissent à la marine marchande. La question que M. Schrameck a fait étudier, j'ai dû l'étudier dans mes services, la fait qui prodest.

M. SCHRAMECK.- Ce ne sont pas des concurrents du tout. Cela peut se retourner. C'est dangereux pour le Gouvernement.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je suis absolument tranquille.

M. SCHRAMECK.- Il y en a d'autres !

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Il y en avait d'autres voulez vous dire .

J'ai encore à livrer 3 bateaux charbonniers de 4.700 tonnes et 3 bateaux charbonniers de 6.800 tonnes, les premiers livrables en septembre-octobre prochains, mais les trois 6.800 tonnes vont jusqu'à fin de 1924 avant d'être livrés.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont les bateaux Loucheur.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Et nous avons un bateau de 6.500 tonnes commandé sur l'ancien programme B du compte spécial.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous ai déjà dit, chaque fois que vous avez posé la question : "Vous avez donné la cravate à M. Harbleicher...."

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Ce n'est pas moi, c'est M. Raiberti.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il n'y a même pas 40 ans!
la
Vous/lui avez donnée ; franchement, maintenant, vous pourriez diminuer le budget, maintenant qu'il a la cravate. Nous avons là un service de constructions neuves.... Vous n'attendrez pas de le nommer grand officier pour supprimer le service ?

M. LE PRESIDENT.- Passons, vous maintenez le crédit.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Chapitre C. C'est la même chose. Je ne peux pas le supprimer.

Chapitre D. C'est absolument indispensable.

M. SCHRAMECK.- Qu'est-ce que vous en faites de ces bateaux ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Cette flottille de pêche a été la plus néfaste de toutes les constructions.

Je les vends comme je peux, ils sont à peu près tous vendus, d'ailleurs.

Pour les chapitres B, C, D, E et I je maintiens tous les chiffres. La loi du 19 janvier 1920 nous a donné les crédits ; nous les dépenserons.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous tenez à les dépenser intégralement ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Non ! nous sommes loin des 200 millions.

M. LE PRESIDENT.- Vous maintenez aussi le chapitre I

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Aussi, tant que je ne les aurai pas tous vendus.

Chapitre J, j'abandonne.

Chapitre K, j'abandonne.

Chapitre L, je maintiens le crédit, c'est le point le plus important.

M. SERRE.- ON doit tout de même en liquider chaque jour ? Le personnel qu'il vous a fallu au début, au fur et à mesure que les liquidations sont faites devrait diminuer.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Si vous me maintenez

votre réduction, comme j'ai basé mes crédits depuis le
 mois de janvier sur le budget de 1922, j'aurais dû don-
 ner au premier juin avis de licenciement à tout mon person-
 nel payé sur le chapitre L. Or, tout de même, nous fai-
 sons là une liquidation financière qui va faire rentrer
 dans les caisses de l'Etat 270 à 280 millions, qui auraient
 été perdus sans cela, et on me refuse des crédits, alors
 que le Ministre des finances s'est opposé systématiquement
 depuis deux ans, - tant M. Doumer que M. de Lasteyrie, -
 aux propositions que je lui faisais de simplifier le con-
 trôle de cette opération de liquidation financière. Je
 lui demandais, contrairement aux règles de la comptabilité
 publique, lorsque j'avais des ordres de reversement de mi-
 nistère à ministère, d'envoyer un bordereau au lieu d'en-
 voyer une pièce pour chaque ordre, de ne fournir qu'une
 traduction pour 50 chartes-parties semblables. Mais il
 fallait que j'envoie les 50 traductions ! Je lui deman-
 dais surtout de me permettre de porter mes investigations
 sur les créances dues par les particuliers et sur celles-
 là seules, puisque les créances de l'Etat, c'était toujours
 le Trésor qui payait au Trésor.

On m'a refusé ce que je demandais, on m'a imposé une
 liquidation financière conforme aux règles les plus préci-
 ses de la comptabilité publique.

Elle a fait rentrer des sommes considérables, et vous
 allez m'obliger à renvoyer ce personnel ! C'est une perte
 de 230 millions pour l'Etat, pour économiser 130.000 Frs
 que je vous demande.

Je serais disposé à accepter toutes les autres ré-
 ductions, mais pas celle-là. Vous dites que je n'ai pas
 comprimé ? Regardez mon personnel !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL .- Sur le Chapitre L, la Chambre a voté 800.000 Frs. Vous demandez 880.000 Frs. Par conséquent, vous voulez demander au Sénat de voter plus que la Chambre ne vous a voté, ce qui prouve que vous n'avez rien comprimé du tout. Nous demandons 670.000 Frs parce que vous employez là un personnel temporaire que vous ne diminuez pas. Vous maintenez à Londres, notamment, des services qui ne servent à rien du tout, vous les payez en Livres sterling ; il y a là des fonctionnaires qui sont payés plus que des Ministres français. Ce sont des abus scandaleux qui sont connus des Anglais eux-mêmes. Nous vous les avons signalés, doucement et amicalement l'an dernier; mais permettez-moi l'expression, il y a, dans votre administration, un entêtement, une obstination qui nous obligeront à faire du bruit.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- J'irais à l'encontre des intérêts de l'Etat.

M. LE PRESIDENT.- Vous demandez le maintien ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous pourriez nous abandonner l'affaire de Londres.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Nous n'avons qu'une seule personne à Londres.

M. LE PRESIDENT.- Combien la payez vous ? Ne pourriez-vous la payer en France ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cela ne s'est jamais fait. Mais à la Société des Nations, et ailleurs, nous sommes en train de faire des réductions. Il est

inadmissible que certains fonctionnaires touchent en livres sterling. Nous savons très bien que ce n'est pas conforme à leur valeur.

M. LE PRESIDENT.- Vous allez nous consentir une liquidation de ce personnel .

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je fais rentrer de l'argent qui ne rentrerait pas si je n'avais pas ce service là.

M. LE PRESIDENT.- Vous n'admettez pas la moindre réduction ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Non, sur tous ces crédits, non.

Sur les chapitres M, N, O, j'abandonne.

Sur le chapitre P, je maintiens mon chiffre. C'est encore un crédit estimatif, mais chaque fois qu'on plaide et qu'on est condamné, il faut payer.

M. LE PRESIDENT.- Restent trois chapitres sur lesquels vous demandez des augmentations.

Chapitre 24 : Encouragements aux pêches maritimes.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je demande un relèvement de 180.000 Frs, ou plus exactement une réduction de 1.000 Frs à titre indicatif.

C'est une question qui intéresse tous les représentants des départements maritimes. Il s'agit de la chasse aux belugas, ces cétacés qui font au matériel des pêcheurs une guerre terrible. Je n'ai presque pas de ma-

tériel flottant, il est réduit à sa plus simple expression, et, partout où l'on pêche la sardine, il faut que, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, M. le Ministre de la marine me prête des petites unités; il fournira le matériel et le personnel, mais je paierai la combustibile. Une somme de 180.000 Frs m'est nécessaire pour la chasse de ces cétacés qui sur nos côtes font vraiment des ravages abominables.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne conteste nullement l'utilité de la chasse aux beluges. Mais la question n'est pas là. Si la Marine militaire peut prêter ses ~~en~~ torpilleurs, il n'y a aucune raison de demander des crédits. Que le torpilleur fasse cela ou autre chose, il navigue, il doit y avoir une ventilation possible entre la Marine militaire et la marine marchande; ce qu'on dépense d'un côté, on doit l'économiser de l'autre. Nous saisissons sur le vif les procédés par lesquels les administrations superposent des crédits les uns aux autres, il n'y a pas besoin d'augmenter encore l'effort du contribuable pour une raison comme celle-là.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Les bateaux dont nous avons besoin, ce sont des bateaux désarmés, des petites unités d'avant la guerre, des petits torpilleurs, qui ne servent plus.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est surtout cela que l'on veut faire.....

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Mais non. Vous devez, par profession, avoir l'esprit critique. Mais si

vous vous serviez de gros torpilleurs pour faire cette chasse, ils seraient inefficaces, parce que le gros torpilleur se tient au large, ne peut pas venir près des côtes, ce qui lui serait trop dangereux. Il faut de tout petits bateaux, de ces anciens torpilleurs qui servaient à faire l'arraisonnement à l'entrée des ports. Il faut des bateaux armés de mitrailleuses.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il y a des canonnières tout de même.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- C'est encore trop gros et beaucoup trop coûteux.

M. SERRE.- Il n'y a pas de procédé de défense déjà existant ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Si je ne craignais pas de vous faire perdre votre temps, je vous dirais tout ce qu'on a fait pour essayer de combattre ces animaux ; c'est le plus intelligent des êtres qui vivent dans l'eau.

M. LE PRESIDENT.- Vous demandez une réduction indicative.

M. SCHRAMECK.- Il a été convenu avec d'autres ministres que nous n'en prendrions pas l'initiative, M. le Sous Secrétaire d'Etat la demandera en séance.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'en prenons pas l'initiative. Nous délibérerons.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne prenons ici que les réductions ; pour le reste, nous nous réservons.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Au chapitre 27, je demande une augmentation de 5.000 Frs, en raison de l'élévation du change; la France participe aux frais de certaines croisières océaniques.

Au chapitre 34, 5.800.000 Frs, c'est à cause de l'augmentation du déficit de 1922 de la Compagnie Sud-Atlantique : "Subventions aux services maritimes du Brésil et de la Plata."

M. SCHRAMECK.- A combien se monte ce déficit, au total ?

M. LESOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je n'ai pas le chiffre exact, mais je pourrai vous le donner.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le déficit est de 6 millions pour la ligne mixte commerciale, et de 17 millions pour la ligne rapide. Mais nous nous opposons, bien entendu à ce relèvement.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat nous vous remercions.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Je demande à la Commission d'excuser, de ma part, certains mouvements vifs; c'est dans mon tempérament.

M. R.G. LEVY.- Nous le connaissons et nous l'aimons (Marques d'assentiment).

(M. le Sous Secrétaire d'Etat quittela salle des Séances de la Commission).

La séance est levée à Midi 25 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances :

